

## 016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale (R)

### Premier indicateur

Agence bibliographique nationale  
 ⑆ Bibliothèque et Archives Canada  
 7 Organisme identifié dans la sous-zone ‡2

### Second indicateur

Non défini  
 ⑆ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle de la notice (NR)      ‡2 Source (NR)  
 ‡z Numéro de contrôle annulé ou invalide (R)      ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme des numéros uniques qu'une agence bibliographique nationale autre que la Bibliothèque du Congrès assigne à une notice. (Les numéros de contrôle de la Bibliothèque du Congrès sont inscrits à la zone 010.) Le numéro de contrôle peut aussi se retrouver à la zone 001 (Numéro de contrôle) dans les notices distribuées par le même organisme national. Un organisme qui utilise une notice provenant d'une agence bibliographique nationale peut déplacer le numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale inscrit à la zone 001 à la zone 016 et utiliser la zone 001 pour son propre numéro de contrôle de système.

Une notice peut contenir une zone 016 avec le numéro de contrôle annulé ou invalide d'une notice distribuée précédemment. Cette notice peut avoir été annulée parce qu'elle représentait un double du même document.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ■ Premier indicateur - Agence bibliographique nationale

À la position du premier indicateur, on retrouve une valeur indiquant qu'une agence bibliographique nationale en particulier a assigné le numéro de contrôle ou que le code de cet organisme est présent dans la sous-zone ‡2 (Source).

#### ⑆ - Bibliothèque et Archives Canada

La valeur «⑆» indique que le numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale provient de Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

016 ⑆‡a0010C0008⑆⑆

#### 7 - Organisme identifié dans la sous-zone ‡2

On assigne la valeur «7» lorsque la source du numéro de contrôle est codée dans la sous-zone ‡2. On retrouve ces codes dans le document intitulé *MARC Code List for Organizations*, mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

#### ■ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (⑆).

## 016

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Numéro de contrôle de la notice

La sous-zone ‡a contient le numéro de contrôle valide de la notice, assigné par une agence bibliographique nationale.

016 ‡a0115E5000F‡

#### ‡z - Numéro de contrôle annulé ou invalide

La sous-zone ‡z contient un numéro de contrôle annulé ou invalide de la notice, assigné par une agence bibliographique nationale.

#### ‡2 - Source

La sous-zone ‡2 contient un code MARC ou un nom qui identifie l'agence bibliographique nationale qui était à la source du numéro de contrôle inscrit à la zone 016. On ne l'utilise que lorsque la position du second indicateur est représentée par la valeur «7» (Organisme identifiée dans la sous-zone ‡2). Le code MARC provient du document intitulé *MARC Code List for Organizations*, mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

#### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## STRUCTURE DU NUMÉRO DE CONTRÔLE DE BAC

Avec la redéfinition de la zone 016 en 1997, toute agence bibliographique nationale peut enregistrer ses numéros de contrôle dans cette zone. La structure de ces numéros varie d'un organisme à l'autre. Par contre, **Bibliothèque et Archives Canada** a régulièrement utilisé la zone 016. La structure de son numéro de contrôle est décrite ci-dessous.

Le code de langue (position de caractère 9) identifie au moyen du code «E» (anglais) ou «F» (français), un document bilingue pour lequel on a produit deux notices d'autorités séparées, l'une en anglais et l'autre en français.

Le numéro de contrôle de **BAC** est inscrit aux zones 016 (la sous-zone ‡a) et 001 (Numéro de contrôle) dans les notices distribuées par le Service de distribution des notices MARC de **BAC**.

### Structure du numéro de contrôle

<i>Nom de l'élément</i>	<i>Nombre de caractères</i>	<i>Position du caractère dans la zone</i>
Numéro	4	00-03
Chiffre de contrôle	1	04
Numéro	4	05-08
Code de langue	1	09
Blanc	1	10
Indicateur de révision	variable	11-n

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*016 Numéro de contrôle de notice de la Bibliothèque nationale du Canada [REDÉFINIE EN 1997] [CAN/MARC seulement]*

Les deux positions d'indicateur étaient non définies. Les codes de sous-zone définis étaient ‡a (Numéro de contrôle de notice de la BNC) et ‡z (Numéro de contrôle annulé/invalide de la BNC).

*Premier indicateur - Agence nationale bibliographique*

‡ Bibliothèque nationale du Canada [RENOMMÉE, 2004]

La valeur ‡ a été renommée à *Bibliothèque et Archives Canada* pour refléter la réorganisation de l'institution.